



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-VIENNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**PREMIERE DEMANDE – CARTE DE RESIDENT DE 10 ANS  
POUR DEMANDEUR DE NATIONALITE ALGERIENNE  
PARENT D'ENFANT FRANÇAIS.**

Pour chaque document veuillez fournir une photocopie.  
Aucune photocopie ne sera faite en préfecture.  
Cette liste est non exhaustive.

Situation à justifier :

- Résidence régulière en France ;
- Être parent d'un enfant français ;
- 1 an sous carte de résidence algérienne (CRA) ;
- Être titulaire de l'autorité parentale.

Documents à nous fournir à la préfecture :

- Copie du passeport en cours de validité (page avec l'identité et celles avec les cachets d'entrées et de sorties);
- Copie de la carte de séjour en cours de validité ;
- 2 Photos d'identité récente (format 35mm x 45 mm pas de copie)
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'électricité, quittance de loyer ...) ;
- Copie de l'acte intégral de naissance du/des enfants(s) ;
- Copie de la carte d'identité du/des enfants ou certificats de nationalité française ;
- Certificat de scolarité de l'année en cours pour le/les enfants ; le cas échéant, les pages de vaccination récentes du carnet de santé du/des enfants(s) pas encore scolarisé(s) ;
- Attestation de droits CAF datant de moins de 2 mois ;
- Attestation de la caisse d'assurance maladie ;
- Avis d'imposition ;
- Attestation du parent français ;